

## OFFRE D'EMPLOI

L'Adapei La Réunion recrute pour ses établissements secteur enfance situés au Tampon (974) :

▪ **INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE – IMP Bel Air**

L'Institut Médico Pédagogique (IMP) Bel Air accueille 60 jeunes âgés de 6 à 14 ans et son Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), 62 jeunes âgés de 3 à 20 ans,

▪ **INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL - IMPro Trois Mares**

L'IMPRO accueille sur 2 sites, Baudelaire et Dassy des Trois Mares, 120 jeunes de 16 à 20 ans.

**1 MEDECIN GENERALISTE (H/F) en CDI à temps partiel (0.20 ETP)**

Poste à pourvoir immédiatement

Veillez adresser votre dossier (CV et lettre de motivation manuscrite) par courrier à Madame la Présidente 62 Rue Mickael GORBATCHEV – 97430 LE TAMPON ou par mail à

[courrier@adapei974.fr](mailto:courrier@adapei974.fr)

**AU PLUS TARD LE 10 JANVIER 2022**

L'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (Adapei), Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, agit en faveur des personnes handicapées mentales et de leurs familles, accueille 461 personnes handicapées, gère 8 établissements et services situés sur la commune du Tampon ou collaborent 235 professionnels. Ces structures sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise leurs missions comme telles :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou adolescent
- Les soins et les rééducations
- La surveillance médicale régulière, générale ainsi que la déficience et des situations de handicap
- L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
  - l'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires
  - des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation.

Missions et attendus :

- Mettre en œuvre les composantes thérapeutiques et rééducatives du projet individualisé d'accompagnement (PIA) des jeunes à savoir :
  - ♦ fournir une prescription médicale (initiale ou renouvellement) indispensable pour engager les prises en charge rééducatives (orthophonique, de psychomotricité, d'ergothérapie, de kinésithérapie),
  - ♦ établir les protocoles à suivre pour chaque enfant pouvant être sujet à des crises d'épilepsie, d'asthme...
- Assurer la surveillance des enfants et /ou la coordination avec leur médecin de famille. Plus précisément, il s'agit notamment de :
  - ♦ réaliser des visites médicales annuelles pour l'ensemble des usagers de l'IMP, du Sessad, et de l'IMPRO. Ses visites seront étalées de Mars à Mai de l'année N sauf pour les primo arrivants qui devront réaliser cette visite avant l'admission au sein de sa structure.
  - ♦ procéder aux examens médicaux d'urgence

- ♦ faire le lien avec le médecin de famille du jeune accueilli ou avec tout autre professionnel de santé en lien avec la problématique du jeune (médecin de la MDPH, CMPEA, Hôpital ...) et tenir informé l'établissement de tout élément pouvant influencer sur le bon déroulement de la prise en charge globale du jeune.
- Assurer en coordination avec les directions des établissements ainsi que le médecin du travail, la surveillance générale de l'Etablissement en ce qui concerne l'hygiène de vie des enfants ou adolescents, leur alimentation et l'hygiène des locaux.

<b>Conditions</b>
-------------------

Contrat à durée indéterminée à temps partiel 7 H Hebdo (0,10 ETP IMP-SESSAD et 0,10 ETP IMPro)  
Rémunération selon la Convention collective du 31 octobre 1951 – 14 460 € annuel hors ancienneté.